

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le 30 septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel Lehleyder, Adjoint au Maire

Etaient présents : Isabelle BELLY, Jean-Paul VEAUDEQUIN, Sandrine FLEURAT, Maxime CREPIN, Claude FAUCHER, Annette HARZO, Philippe SARRAUSTE, François GASPARD,

Absents : Guy Antoine de LA ROCHEFOUCAULD, Capucine FAIVRE

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame Claude FAUCHER-NICOLAY a été élue secrétaire de séance.

Monsieur Daniel Lehleyder, adjoint au Maire demande au conseil municipal s'il approuve le compte rendu de la réunion du 18 juin dernier. Le conseil l'adopte à l'unanimité.

Il demande au conseil municipal de bien vouloir ajouter 2 délibérations à l'ordre du jour :

- Annulation d'une délibération
- Inscription de nouveaux chemins au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIR) du Val d'Oise.

Il demande ensuite si des questions diverses sont à ajouter à l'ordre du jour : Madame FLEURAT souhaite partager un témoignage d'une guyonnaise, la circulation dans le village, entretien du village et de la transition énergétique et Madame BELLY souhaite informer le conseil municipal de la plateforme ILLIWAP

## **I – DÉLIBÉRATIONS :**

### **Décisions modificatives :**

#### **Eau :**

Un mouvement de crédits est demandé du service comptable de Magny en Vexin pour pouvoir mandater des erreurs d'imputation des années 2019 et 2020 suite à l'élaboration des factures d'eau. Cette délibération est votée à l'unanimité.

#### **Convention cadre groupement d'achat PEI Incendie**

Monsieur Daniel Lehleyder, adjoint au Maire, explique la CCVVS propose que les communes se regroupent pour commander ensemble les contrôles techniques et la maintenance des points d'incendie. La prestation par commune demeure identique, on espère des économies liées à une commande groupée.

Le groupement de commandes à une durée de 3 ans au terme de celui-ci on aura le choix de continuer ou pas avec la CCVVS. Cette convention est bien sûr dans l'intérêt du village.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

#### **Contrat groupe assurance statutaire – procédure de remise en concurrence :**

Monsieur Daniel Lehleyder, adjoint au Maire, rappelle au conseil municipal que la commune a pris le 07 septembre 2018, une délibération n° 2018-12-11 pour signer une convention avec le Centre Intercommunal

de Gestion afin que les communes se regroupent pour commander les assurances statutaires. Concrètement il s'agit des assurances qui s'activent lorsqu'un agent est en arrêt de travail, ainsi son salaire nous est remboursé.

Ce contrat se termine fin d'année 2022, Toutefois, le CIG va d'ores et déjà lancer une procédure de mise en concurrence pour passer contrat avec l'organisme le plus avantageux pour les collectivités.

Nous avons donc besoin de prendre une délibération pour donner mandat au CIG pour la mise en concurrence mais rien ne nous obligera par la suite d'adhérer au contrat qui sera passé à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2026.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

### **Remboursement frais de mission :**

Monsieur Daniel Lehleyder, adjoint au Maire, rappelle que Madame le maire s'est rendue à Pesmes les 2 et 3 juillet dernier pour la commission qualité des Plus Beaux Villages de France, il propose au conseil municipal de rembourser les frais d'hébergement à hauteur de 120.60€ et les frais de transport pour 122€, pour un montant total de 242,60€.

Voici un bref résumé de cette commission, elle est chargée d'examiner les demandes d'entrées dans le label et son renouvellement.

23 villages ont été réexaminés, 3 nouveaux villages sont entrés dans le label : Tournon d'Agenais (Lot et Garonne), Cordes sur Ciel (Tarn) et Chatillon de Diois (Drôme)

Concernant notre village, nous pourrions être examinés en 2023, à confirmer toutefois.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

### **Contrat de prestations de services avec SUEZ ;**

Monsieur Lehleyder rappelle que le Contrat pour l'exploitation du forage et du réservoir vient d'arriver à échéance, il faut donc passer un nouveau contrat pour une durée de deux ans reconductibles une fois à compter de la date de la notification. Le contrat est reconduit à l'identique.

Monsieur Veaudequin informe le conseil que ces derniers mois il y a eu des fuites d'eau en cascade, triple cassure de canalisation au niveau de l'IGESA et branchements cassés place de l'Ecu, de plus nous sommes toujours en attente des factures concernant des réparations qui datent d'au moins 9 mois.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

### **Validation du tableau des effectifs :**

Le service de gestion des paies de Cergy nous demande de mettre à jour le tableau des effectifs des employés communaux à la date du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Monsieur Lehleyder rappelle que la commune emploie 7 agents, tous en catégorie C, 4 d'entre eux sont titulaires.

Le service administratif compte 3 personnes à temps plein.

Le service technique compte 4 personnes, 1 seule à temps plein, les 3 autres ont des contrats sur des durées variant de 25 à 30h.

L'ensemble des postes ouverts sont donc pourvus.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

### **Echange sur la mise en place d'un droit de ponton :**

Monsieur Lehleyder explique que la commune souhaite vouloir mettre en place un droit de ponton au niveau de la descente à bateau après discussion ce serait plutôt un droit de mise à l'eau mais ce point est mis en instance, une discussion interne est nécessaire.

### **Annulation de la délibération 2021-04-10 :**

Monsieur Lehleyder rappelle la délibération 2021-04-10 concernant le financement de l'école.

Le 15 avril dernier, suite à la décision du maire d'Amenucourt de ne plus inscrire les nouveaux arrivants de sa commune à l'école de La Roche-Guyon, arguant d'un supposé manque de visibilité sur le financement de l'école, nous avons pris à l'unanimité l'engagement de prendre à notre charge le remboursement du salaire de l'ATSEM pendant 3 ans, en échange d'une annulation de leur décision.

Malheureusement, en dépit de cet engagement fort, Amenucourt n'a pas reconsidéré sa décision. Je vous propose donc d'annuler cette délibération.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Un point sur les effectifs de l'école est fait :

LA ROCHE GUYON : 6 enfants en maternelle, 18 enfants en primaire

HAUTE ISLE : 7 enfants en maternelle, 18 enfants en primaire

CHERENCE : 4 enfants en maternelle

AMENUCOURT : 2 enfants en maternelle, 6 enfants en primaire- Seule 1 famille a souhaité changer d'école.

Soit un total de 61 enfants.

Monsieur Lehleyder informe également que la directrice de l'école a réussi à nouer un partenariat avec le Centre National d'Etudes Spatiales et Thomas Pesquet.

### **Inscription de nouveaux chemins au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) du Val d'Oise :**

Madame Belly prend la parole, l'objet de cette délibération est de demander l'inscription au PDIPR par le département du Val d'Oise de certains de nos chemins communaux présentant un intérêt pour le tourisme de promenade de circulations douces. Elle explique aussi que quelques-uns de nos chemins communaux permettraient de réaliser des boucles en joignant ces itinéraires de randonnées, offrant ainsi aux visiteurs des promenades accessibles à tous, à pied ou à vélo.

L'intérêt de l'inscription au PDIPR est en 1<sup>er</sup> lieu la conservation de ces chemins. Par ailleurs, la réhabilitation de ces chemins nécessite un budget conséquent, la commune envisage donc de solliciter les différentes subventions possibles pour la mise en place de ces réhabilitations. Pour ce faire, leur inscription au PDIPR est nécessaire.

Le dossier est présenté en 3 secteurs : plaine ouest, coteaux ouest du donjon et coteaux nord du village. Cette délibération est votée à l'unanimité.

Madame Fleurat ajoute que ce projet est intéressant mais il faut également penser à entretenir les chemins extra-muros ainsi que l'escalier du grimpeau.

### **II – AFFAIRES DIVERSES :**

-Madame Belly souhaite parler de son agression qui s'est déroulée en juin 2020, elle explique que comme l'ASVP était en congé, elle a donc voulu intervenir auprès des motards qui étaient mal stationnés, son intervention n'a été appréciée, elle a été menacée physiquement mais aussi sur les réseaux sociaux. Elle explique aussi avoir eu peur pour sa sécurité, le dialogue avec ses personnes n'était pas possible.

Madame Belly explique avoir déposé plainte auprès de la gendarmerie de Magny en Vexin, une enquête a été faite et 3 personnes vont être poursuivies, l'audience est programmée le 21 octobre prochain au tribunal de Pontoise.

Elle stipule notamment que son engagement reste entier.

-Madame Belly présente l'application Illiwap développée par beaucoup de communes environnantes. C'est une plateforme qui permet de diffuser des informations à des abonnés qui doivent auparavant télécharger l'application, celle-ci est gratuite et la commune a souscrit un contrat basique. Cette offre complète les moyens de diffusion déjà existants comme le site internet, l'affichage etc....

-Monsieur Veauquin souhaite faire un point sur les travaux à venir et ceux qui ont déjà été faits : La réfection de la chaussée de La charrière de Gasny a été faite courant septembre et une barrière va être installée en haut de cette rue pour permettre seulement aux riverains de la charrière de l'emprunter. La borne de recharge près de l'hôpital pour les véhicules électriques a été remise en service, ce qui permet de pouvoir recharger la voiture communale rapidement. La seconde qui avait placée rue du Docteur Duval ne sera pas remise en fonction car le mur sur lequel elle avait été installée est un mur appartenant à une propriété privée.

Le changement des fenêtres et des volets du bâtiment communal le Grenier à Sel va être réalisé fin octobre pour les volets et courant novembre pour les fenêtres. Les combles de la boulangerie sont planifiés courant novembre et ces 2 opérations pour un montant global de 90 000€ sont subventionnés en DETR à hauteur de 45%.

Des travaux ont été effectués à l'école : la fibre a été installée en juillet, la remise en service du réseau téléphonique interne a été réalisée, pour le réfectoire, cette ligne ne fonctionnait plus.

Les bacs à fleurs ont été livrés, ils seront installés au printemps en même temps que les bancs pour le cœur du village et les extérieurs.

Pour l'opération concernant la réfection du mur du Grimpereau, nous sommes en attente de la décision du PNR pour l'attribution de la subvention ou pas, le dossier passera en instance en novembre.

-Monsieur Lehleyder rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021 les sacs hors bacs ne seront plus ramassés, c'est pour soulager les personnes qui exercent ce métier qui ont très souvent des troubles musculo-**squelettiques**. Il rappelle également qu'une fois que les bacs ont été collectés par le SMIRTOM il est demandé de récupérer ses bacs à ordures et de ne pas les laisser dans les rues.

-Un point sur le compostage, ce projet a pris du retard en raison de l'approvisionnement du bois néanmoins au vu de la conjoncture actuelle le maximum sera fait pour garder les mêmes prix proposés en début de projet.

-Madame Fleurat souhaite faire part au conseil d'un témoignage d'une guyonnaise sur plusieurs sujets : tout d'abord cette personne aime son village, elle est sociable et à a cœur l'esthétique du village, elle possède une place de parking au grimpereau et se questionne sur le fait de payer une place pour un endroit qui n'est jamais entretenu, de plus le stationnement autour de l'église suite à la fermeture le week-end de la place de l'Ecu est compliqué et cela crée des tensions entre les riverains de la place du Cloître Saint Samson. Elle demande si une réflexion sur le stationnement dans le village ne serait pas nécessaire.

-Madame Harzo explique que le verger près de l'école se trouve dans les herbes, Monsieur Veauquin lui indique que l'association Equalis doit intervenir début octobre sur la friche de l'école et par la même occasion ils interviendront sur le verger.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil Municipal est clos à 20h12.

L'adjoint au maire,  
Daniel Lehleyder

